

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

C.C.A.S. - COMMUNE

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 074-267400679-20230404-20230404_01-DE

S²LOW

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Séance du 4 avril 2023

Délibération
n°20230404-01
CCAS/FIN

Nombre de membres

En exercice	13
Présents	12
Votants	12

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PUBLIER, dûment convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques Grandchamp, Président du CCAS,

Présents : Jacques Grandchamp, Christelle Gaudet, Françoise Grobel, Marie-Claude Girardoz, Jean-Marc Dagand, Nelly Duffour, Rémy Beaugrand, Martine Dutruel, Anne Baud-Lavigne, Aurore Veinhard, James Besson, Françoise Duval

Excusés : Robert Baratay (Pouvoir à Christelle Gaudet)

Secrétaire de séance: Françoise Grobel

Acte rendu exécutoire
télétransmission en
Sous-Préfecture le
11 AVR. 2023
et publication le
11 AVR. 2023

Le Président,
Jacques Grandchamp

Election du Vice-Président

Vu les articles 123-6 et R123-18 du code de l'action sociale et des familles,
Vu la délibération du Conseil municipal de Publier n°2023-017 du 27 mars 2023 approuvant le renouvellement de l'ensemble des membres du Conseil d'administration du CCAS,

Considérant le renouvellement du Conseil d'administration du CCAS,
Considérant que le Conseil d'administration du CCAS doit, dès sa constitution, élire en son sein un (une) Vice-Président(e).
Considérant la candidature de Madame Christelle Gaudet à la Vice-Présidence. Le Conseil d'administration procède à l'élection du vice-président.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Madame Christelle GAUDET ne prend pas part au vote.

ELIT Christelle Gaudet, adjointe aux affaires sociales et à la solidarité intergénérationnelle, Vice-Présidente du CCAS de Publier.

PUBLIER, le 05/04/2023

Françoise GROBEL
Secrétaire de séance



Jacques Grandchamp
Président du CCAS



Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.